



Organisation mondiale du commerce
Statut :
■ Membres de l'OMC
■ Observateurs négociant leur accession

Brèves de l'OMC

Mars 2019 - n° 03

EDITORIAL

Le chemin... mais la volonté ?

Peu à peu, la « réforme de l'OMC » dessine ses contours et trouve ses chemins : un mélange d'initiatives de natures différentes qui contribueront ensemble à la modernisation des trois fonctions de l'organisation.

Sur le front des négociations commerciales, les discussions sur les subventions à la pêche sont loin d'avoir percé mais s'intensifient avec de récentes propositions, notamment américaine et australienne : elles doivent en principe aboutir en décembre 2019. La négociation (plurilatérale) sur le commerce électronique a accéléré après Davos et on entrera « dans le dur » à partir de mai. Celle sur la facilitation de l'investissement est en maturation régulière. Etats-Unis, UE et Japon travaillent à formuler d'ici l'été une proposition de renforcement des disciplines applicables aux subventions industrielles et aux entreprises d'Etat.

Sur le fonctionnement régulier de l'organisation, pour l'exécution des accords, des idées intéressantes sortent dans deux grands domaines : l'amélioration de la transparence (en particulier notifications de subventions) et la recherche de systèmes de médiation destinés à résoudre à l'amiable des divergences discutées en matière d'obstacles techniques au commerce (y inclus sanitaires et phytosanitaires). Ces fils de discussions pourraient déboucher sur des améliorations substantielles de l'efficacité de l'OMC.

Le règlement des différends demeure un point de préoccupation central : les griefs américains contre l'organe d'appel sont désormais bien compris mais la solution qui les amènerait à en lever leur blocage n'a pas encore été trouvée. Pis, le mécanisme pourrait s'enrayer davantage si les membres de l'OMC cédaient à la tentation d'y importer leurs conflits purement politiques, comme menacent de le faire les Etats-Unis et le Venezuela sur un pur conflit d'ordre du jour.

La volonté existe-t-elle d'aboutir à des résultats politiques, de principe (sommet du G20 à Osaka en juin 2019) puis opérationnels (conférence d'Astana en juin 2020)? De nombreux signaux positifs sont envoyés en ce sens. L'Europe a mis sur la table des propositions précises. Les Etats-Unis revendiquent un rôle moteur dans la réforme, même s'ils refusent encore de discuter de solutions pour l'organe d'appel. La Chine s'y affirme aussi pleinement engagée, comme l'a souligné la récente déclaration conjointe entre la République française et la République populaire de Chine sur la préservation du multilatéralisme et l'amélioration de la gouvernance mondiale. Le Brésil vient de réaliser un pas très louable en s'engageant à « commencer à renoncer » au traitement spécial et différencié des PED (voir notre brève). Comparés à la situation de guerre commerciale globale qui continue de menacer, de tels signaux sont encourageants, même si dans tous ces domaines, de grandes difficultés politiques restent à surmonter. En visite ce mois à l'OMC à l'initiative du MEDEF, les entreprises françaises ont pu y exprimer leur soutien au système commercial multilatéral et leurs priorités pour sa modernisation : elles en attendent maintenant des décisions concrètes.

Jean-Marie PAUGAM

NEGOCIATIONS MULTILATERALES

27 au 29 mars 2019 : Réunion du groupe de négociation des règles sur les aides pêche

Une part importante des réunions OMC sur les subventions a été consacrée à l'examen de d'une proposition des Philippines et une proposition commune des Etats-Unis et de l'Australie.

L'ambassadeur américain a précédé sa présentation par un rappel du fait que ces négociations sur les aides pêche constituaient un test de la

capacité de l'OMC à négocier des accords multilatéraux. Cette proposition interdit en premier lieu les aides contribuant à la pêche illicite non régulée non reportée (INN) et les aides affectant négativement les stocks en surpêche. Les autres aides seraient plafonnées. Trois groupes de pays seraient établis en fonction de leur importance dans la pêche et les exportations mondiales de produits piscicoles. Les niveaux de plafonds et rythme de réduction seraient différenciés en fonction des trois groupes de pays (efforts plus importants pour les membres ayant la part la plus forte dans la pêche et export mondiales et absence de plafond pour les membres ayant la part la plus faible).

La proposition des Philippines consiste en l'introduction d'un plafond de minimis (différencié entre pays développés, PED et PMA) et la suppression progressive des aides dépassant ce plafond.

Ces deux propositions ont pour partie fait l'objet de remarques similaires. Notamment, elles ne prévoient pas de catégories d'aides exemptées car sans effet négatifs sur les ressources halieutiques (boite verte). Les Etats-Unis ont indiqué que cela leur paraissait complexe, mais ils étaient prêts à y travailler.

Plusieurs membres se sont inquiétés des délais particulièrement courts pour réaliser les notifications nécessaires pour la mise en œuvre de ces deux propositions (notifications nécessaires pour la négociation des plafonds et fixer les niveaux de base qui doivent être réalisées avant fin juin 2019). Les Etats-Unis ont indiqué qu'ils se fondaient sur les délais de notification prévus dans l'accord sur les subventions et mesures compensatoires (30 juin n+1).

La proposition des Philippines a été critiquée sur le fait qu'elle ne conduisait pas à une suppression des aides à la surcapacité, surpêche et INN mais uniquement à leur réduction.

Concernant la proposition américaine, plusieurs pays en développement et PMA ont indiqué qu'ils aidaient peu mais avaient des ressources importantes dont ils voulaient améliorer l'exploitation, en conséquence ils voulaient disposer de flexibilité pour améliorer leurs soutiens. Or la proposition américaine prévoyait la négociation des plafonds futurs à partir de la situation actuelle, elle aboutirait donc à leur octroyer des plafonds peu élevés. Ces membres (Inde notamment) ont indiqué leurs craintes de retrouver une situation similaire à celle des aides agricoles : engagements permettant aux pays développés de maintenir des soutiens importants. Plusieurs pays en développement et PMA ont également déploré le fait qu'il ne soit pas prévu de traitement particulier pour la pêche artisanale.

A noter une proposition de l'Inde concernant la portée des aides à prendre en compte dans l'accord. Cette proposition a suscité interrogations et opposition de certains membres.

Contact : christophe.blanc@dgtresor.gouv.fr

-o-o-o-

14 mars 2019 : Réunion du comité agriculture session spéciale du 14 mars 2019

Le président a indiqué sa volonté d'identifier d'ici l'été 2019 les principales options possibles pour démarrer de véritables négociations en vue d'un accord pour la prochaine réunion ministérielle au Kazakhstan. Le comité a ensuite abordé les sujets suivants.

- Soutien interne. La Chine, l'Inde et l'Afrique du Sud soutenues par plusieurs pays en développement ont à nouveau demandé la suppression de la mesure globale de soutien. Cette dernière ne bénéficie quasiment qu'aux pays développés alors que les soutiens internes des pays en développement sont limités au « de minimis ». L'Australie, le Canada, plusieurs pays latino-américains ont refusé cette distinction entre MGS et « de minimis ». Plusieurs pays en développement ont par ailleurs demandé un traitement différent entre soutiens pour les produits exportés et soutiens pour les produits consommés localement, les derniers étant selon eux moins distorsifs. Australie, Canada, Union Européenne et différents pays d'Amérique du Sud ont refusé cette distinction : un soutien à un produit consommé localement a en effet des effets sur le commerce via une réduction des importations. Enfin, l'Inde et les pays ACP ont souligné leur refus de toute discussion concernant la boîte développement alors que plusieurs pays du G10 (Suisse Japon) ont indiqué la nécessité de soutenir certains produits stratégiques et de prendre en compte des préoccupations non commerciales
- Accès au marché. Les membres « article 12 » (pays ayant adhéré à l'OMC après 1995) ont rappelé leur effort en termes d'ouverture de leur marché, plus fort que celui des membres historiques. Pour l'Union Européenne et le Japon, cette question d'ouverture des marchés agricoles est liée à celle des marchés non agricoles (NAMA, services). Plusieurs pays en développement ont par ailleurs rappelé que l'accès au marché ne peut être dissocié du soutien interne : les agriculteurs des pays en développement ne peuvent en effet être mis en concurrence avec les agriculteurs des pays développés qui bénéficient de soutiens importants.

- Les programmes des stockages publics. Le G33 et plusieurs pays en développement ont rappelé les mandats de Bali et Nairobi pour la recherche d'une solution pérenne pour cette question qui reste cruciale pour la sécurité alimentaire de nombreux membres. Canada, Australie, Union Européenne et certains pays latino-américains ont appelé à davantage de transparence sur les programmes existants et leur fonctionnement. Ils ont rappelé que les programmes de stockage publics avec des prix administrés pouvaient conduire à des soutiens des prix importants. Une demande d'absence de contrainte pour la mise en œuvre de tels programmes est donc contradictoire avec la demande insistante de nombreux membres d'une réduction des soutiens agricoles.

- Le mécanisme de sauvegarde spéciale. Plusieurs pays en développements ont demandé la mise en place d'un mécanisme simple permettant de protéger leur marché et agriculteurs des fluctuations des marchés mondiaux.

Contact : christophe.blanc@dgtresor.gouv.fr

-o-o-o-

29 février au 1^{er} mars 2019 : Réunion du groupe de négociation des règles sur les aides à la pêche

Concernant la pêche illégale non déclarée non réglementée s'est posée la question de sa définition. Plusieurs membres ont proposé de retenir celle du plan d'action de la FAO concernant la pêche INN alors que d'autres souhaitent disposer d'une plus grande liberté en la matière.

Suite à une proposition de l'Australie concernant l'interdiction des aides contribuant à l'exploitation des stocks en surpêche, les membres se sont interrogés sur la détermination de l'état de surpêche d'un stock (problème de capacités et de données, question des espèces migratoires).

Concernant la surcapacité et la surpêche, une proposition de la Nouvelle-Zélande et de l'Islande visait plus particulièrement les aides contribuant à la réduction du coût du capital ou des coûts opérationnels.

Enfin, plusieurs pays en développement (Inde notamment) ont demandé la prise en compte du cas particulier de la pêche artisanale et rappelé l'importance du traitement spécial et différencié. Les Etats-Unis ont également souligné l'importance de la transparence et de notifications à jour.

Contact : christophe.blanc@dgtresor.gouv.fr

-o-o-o-

21 mars 2019 : Groupe de travail d'accession du Soudan du Sud

La première réunion du groupe de travail du Soudan du Sud s'est déroulée en marge de l'examen de politique commerciale de la Communauté des Etats d'Afrique de l'Est. Ce groupe de travail était présidé par l'ambassadeur d'Afghanistan, l'un des derniers pays à avoir accédé à l'OMC en 2016. Cette réunion avait essentiellement une dimension protocolaire. Il s'agissait également de passer en revue les documents transmis et d'entendre les premières questions des membres. Ces derniers ont unanimement salué le début du processus d'accession du Soudan du Sud, tout en précisant que cette démarche exigeait un travail technique soutenu de la législation et des règles. Le président du groupe de travail espère que la prochaine réunion pourra se tenir avant la pause estivale.

Contact : lauriane.fernandez@dgtresor.gouv.fr

NEGOCIATIONS PLURILATERALES / DISCUSSIONS INFORMELLES

7 mars 2019 : Initiative réglementation intérieure

Il s'agissait de la première réunion du nouveau président, le représentant adjoint du Costa Rica, M. Jaime COGHI qui a manifesté un certain optimisme quant à un résultat pour CM12. La réunion a été relativement brève mais la discussion était préparée, les membres motivés par la poursuite des travaux. Des réunions bilatérales se sont tenues en marge avec les représentants des capitales présents. L'objectif est maintenant d'avancer sur les éléments encore ouverts du texte dont la portée, la

question du genre mais surtout le traitement des PMA, tout en ne rouvrant pas la partie stabilisée en novembre dernier. Il s'agit essentiellement de répondre à la question de savoir comment les membres appliqueront les nouvelles disciplines prévues ce qui comprend la période de transition, la portée et les modalités d'établissement ou de révision de listes d'engagements. En l'absence des PMA dans la salle, il est difficile de connaître leur besoin en matière de traitement spécial et différencié (TSD). La Turquie a fait une proposition en séance qui sera examinée et discutée lors de la réunion du 2 mai prochain.

L'Union européenne et l'Australie réfléchissent à un possible évènement en marge de la mini ministérielle de l'OCDE qui pourrait donner l'élan politique pour aboutir à un résultat pour la 12^{ème} conférence ministérielle.

Contact : cecile.mahe@dgtresor.gouv.fr

-o-o-o-

6 mars 2019 : Initiative commerce électronique

La présence des ambassadeurs de Chine, des Etats-Unis mais aussi du Canada et de la Thaïlande a été remarquée. Comme annoncé à Davos, les 3 co-présidents de l'initiative sur le commerce électronique ont présenté lors de cette réunion organisationnelle leur programme de travail d'ici au mois de juillet. Ils ont rappelé que les désormais 76 signataires (y compris la Chine et la Malaisie) représentent 90% du commerce.

Les Etats-Unis ont très vite rappelé le niveau d'ambition souhaité par eux : des règles de haut niveau applicables par tous. L'expression de la Chine, désormais signataire, a été très écoutée. Les réunions à venir devraient permettre de mieux cerner le niveau d'ambition atteignable. La question est de savoir comment les Etats-Unis vont réagir. Il n'est pas certain que la solution à « géométrie variable » suggérée par l'UE leur convienne. Des propositions de textes sont d'ores et déjà annoncées pour fin avril.

Plus de 20 délégations, signataires ou non, ont pris la parole pour exprimer de façon unanime leur soutien aux 3 co-présidents, et leur accord sur le calendrier et la méthode de travail proposée. Elles ont également rappelé les principes de base des discussions : ouverture, transparence et inclusivité. Plusieurs PED ou PMA (Cambodge, Lao PDR, Guatemala, Sénégal) non encore signataires se sont exprimés et ont mentionné qu'ils attendaient un retour de leurs capitales pour rejoindre les 76 participants.

Contact : cecile.mahe@dgtresor.gouv.fr

ACTIVITES REGULIERES DE L'ORGANISATION

26 mars 2019 : Réunion de l'Organe de règlement des différends

Le 25 mars 2019, le Directeur général de l'OMC a décidé de reporter la réunion mensuelle de l'Organe de règlement des différends. Les Etats-Unis menaçaient en effet de bloquer l'adoption d'un point inscrit à l'ordre du jour à la demande du Venezuela, au motif que cette demande avait été effectuée par un représentant du gouvernement Maduro dont ils ont déclaré l'illégitimité le 23 janvier dernier au profit de Juan Gaido qui s'est auto-déclaré Président en charge du Venezuela.

Contact : ellen.verdure@dgtresor.gouv.fr

-o-o-o-

20 mars 2019 : Comité du budget de l'administration et des finances (CBFA)

Le 1^{er} CBFA de l'année s'est réuni autour de son nouveau président, l'Ambassadeur de Norvège à l'OMC Dagfinn SØRLI. Sur la base de la présentation du projet de programme de travail pour l'année, le secrétariat a identifié **deux sujets principaux pour les travaux de 2019** : la **discussion du budget 2020-2021** qui se déroulera à partir de septembre et posera la question de la reconduction d'une norme de « croissance nominale zéro » et la **révision du règlement financier de l'OMC** prévue tous les 4 ans.

Sera lancée cette année la procédure de recrutement des auditeurs externes qui prendront la suite de la Cour suprême allemande à l'automne 2020, pour un mandat de 6 ans. Prochaine réunion le 30 avril.

Contact : cecile.mahe@dgtresor.gouv.fr

19 au 22 mars 2019 : « Cluster services »

La 1^{ère} session cette année de l'ensemble des groupes « services » était un peu plus riche que les précédentes: en plus du Conseil du commerce des services (21 mars) se sont réunis deux organes subsidiaires le comité des engagements spécifiques à la demande de la république kirghize pour aborder les difficultés liées à l'établissement de listes d'engagement en « mode 4 » (mouvement temporaire de personnes physiques) et, un groupe de travail sur la réglementation intérieure réuni à la demande de l'Inde, qui souhaitait présenter la version révisée du document distribué en décembre, également sur le mode 4.

En marge des réunions du « cluster », le secrétariat a proposé aux membres deux ateliers d'une part sur l'historique des négociations en réglementation intérieure et d'autre part sur l'accès au marché en matière de services.

Contact : cecile.mahe@dgtresor.gouv.fr

-o-o-o-

13 mars 2019 : Réunion informelle du Comité des règles d'origine

La présidente du comité avait laissé du temps aux membres de l'OMC pour analyser et étudier le papier suisse. Ce dernier intitulé « Amélioration de la transparence dans le domaine des règles d'origine non préférentielles » et co-sponsorisé par 11 autres membres de l'OMC (Australie, US, Canada,...) vise à proposer un **format standardisé de notifications des règles d'origine non préférentielles**. L'objectif est d'améliorer la qualité de l'information avec une procédure harmonisée.

La délégation Suisse a ainsi pu reprendre point par point les dispositions de ses propositions. Les membres présents ont salué positivement l'initiative qui apporterait une meilleure transparence. La Suisse a prévu de distribuer une version révisée qui sera discutée lors du comité régulier de mai.

Contact : lauriane.fernandez@dgtresor.gouv.fr

-o-o-o-

6 et 7 mars 2019 : Comité des Obstacles techniques au commerce

Au cours de cette session, les Membres ont examiné 59 préoccupations commerciales spécifiques (PCS) dont 11 étaient soulevées pour la première fois.

L'UE a présenté avec les Etats-Unis un nouveau cas offensif contre l'Arabie saoudite à propos d'une nouvelle réglementation exigeant que certains produits en matières plastiques soient oxobiodégradables. A l'appui de son intervention, l'UE a fait valoir l'impact négatif de ces produits sur l'environnement. En réponse, l'Arabie saoudite a annoncé avoir reporté la mise en œuvre de cette réglementation en septembre 2019 et lancé une étude nationale sur les avantages environnementaux de ces plastiques.

Trois nouveaux cas défensifs ont été présentés à l'encontre de l'UE. Le premier, à l'initiative de la Chine, concerne de nouvelles exigences européennes en matière d'efficacité énergétique des écrans électroniques et l'interdiction de certains composants d'affichage. L'UE a répondu que le projet de règlement visait à favoriser l'efficacité énergétique et l'économie circulaire en améliorant la durabilité et le recyclage des produits. Les deux autres PCS ont été soulevées par la Colombie, soutenue par une dizaine de Membres dont le Brésil et les Etats-Unis, au sujet du non-renouvellement de l'autorisation du chlorothalonil, substance chimique utilisée comme fongicide contre les maladies de la banane, et des périodes de transition avant l'entrée en vigueur des nouvelles limites maximales de résidus (LMR) pour les pesticides.

L'UE a dû de nouveau répondre à deux préoccupations exprimées par un même groupe de pays (Indonésie, Colombie, Malaisie, Thaïlande) sur ses mesures concernant l'huile de palme : d'une part, le traitement des biocarburants issus de l'huile de palme dans la directive dite ENR (relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables) et, d'autre part, la possibilité laissée aux producteurs européens d'appliquer un étiquetage « sans huile de palme ».

Les Membres ont ensuite procédé au 24^{ème} examen annuel de la mise en œuvre et du fonctionnement de l'accord OTC. 2018 est une année record pour les notifications : 3 065 notifications de mesures OTC, nouvelles ou modifiées, ont été présentées par 86 Membres, deux

niveaux sans précédent enregistrés après une tendance continue à la hausse. L'Ouganda a soumis le plus grand nombre de notifications en 2018. Le Kenya, le Rwanda, la Tanzanie et l'Égypte figurent parmi les dix premiers Membres ayant effectué le plus de notifications. Les notifications des pays africains ont presque été multipliées par six entre 2014 et 2018. Par ailleurs, 57 % des nouvelles notifications ont été présentées par des pays en développement (59) et 26 % par les PMA (11). Les Membres ont examiné 184 PCS, dont la grande majorité avait été soulevée précédemment. En effet, seules 22 nouvelles PCS ont été examinées par le comité OTC en 2018 : plus de la moitié de ces nouvelles PCS ont été soulevées par des pays en développement.

Enfin, dans le cadre du plan de travail 2019-2021 visant à examiner le fonctionnement et la mise en œuvre de l'accord OTC, deux sessions thématiques sur les bonnes pratiques réglementaires et les procédures d'évaluation de la conformité se sont tenues le 5 mars.

L'UE est intervenue pour présenter son cadre réglementaire général de la surveillance des marchés qui repose sur un ensemble de processus et de règles permettant de s'assurer que les produits qui entrent et circulent sur le territoire de l'UE sont conformes à la réglementation européenne notamment en matière de santé et de sécurité des consommateurs. 80 % des produits font ainsi l'objet d'une législation harmonisée [cf. règlement (CE) n° 765/2008 relatif à l'accréditation et à la surveillance du marché]. L'UE a rappelé que la responsabilité du contrôle de la conformité des produits relevait de chaque Etat membre via la mise en place de près de 500 autorités de surveillance des marchés. **Un représentant de la direction générale des Entreprises du ministère français de l'Economie et des Finances, Tanguy Lahrer, chef du bureau de la réglementation des produits, est ensuite intervenu pour présenter la façon dont le cadre global européen est mis en œuvre au niveau d'un Etat membre de l'UE.** En France, la surveillance des marchés est effectuée par une vingtaine d'autorités dont la DGCCRF, la DGDDI ou encore l'ANSM pour les dispositifs médicaux et l'ANFR pour les équipements radioélectriques. Ces autorités sont chargées de contrôler les produits après leur mise sur le marché et disposent de pouvoirs étendus (possibilité de prélever les produits pour les tester en laboratoire, de demander leur rappel, de les détruire). Elles participent au groupe européen des autorités de surveillance (ADCO) et engagent des actions communes sur certains types de produits (selon leur profil de risques et en fonction de critères très ciblés : opérateurs concernés, etc.). Enfin, ces autorités font de la veille permanente notamment pour identifier les risques émergents des nouveaux produits mis sur le marché.

La prochaine réunion du comité des Obstacles techniques au commerce se tiendra les 20 et 21 juin 2019.

Contact : ellen.verdure@dgtresor.gouv.fr

-o-o-o-

27 février 2019 : Comité des marchés publics

Les parties à l'Accord plurilatéral de l'OMC sur les marchés publics (AMP) ont donné leur approbation définitive à l'accession du Royaume-Uni à cet accord à titre individuel, dès lors que le pays aura quitté l'Union européenne.

Le Royaume-Uni, qui participe à l'accord en tant qu'Etat membre de l'UE, avait entamé ses démarches d'accession à l'AMP en juin 2018 en soumettant aux Parties une offre initiale d'accès au marché, puis une offre finale qui reproduit sa couverture actuelle dans la liste de l'UE avec des ajustements techniques mineurs. Le marché des marchés publics au Royaume-Uni est estimé à 67 milliards de livres sterling et représente plus du quart des achats totaux de l'UE couverts par l'AMP.

Aux termes de la décision adoptée par les Parties, le Royaume-Uni reste couvert par l'AMP en tant qu'Etat membre de l'UE jusqu'à la date de son retrait de l'UE, y compris pendant la période de transition prévue dans l'accord de retrait si ce dernier est finalement adopté par le Parlement britannique. En effet, cet accord de retrait prévoit que le droit de l'UE continuera à s'appliquer au Royaume-Uni jusqu'à la date d'expiration de la période de transition. L'adhésion du Royaume-Uni à l'AMP entrera en vigueur 30 jours après la présentation de son instrument d'acceptation, laquelle ne peut intervenir au plus tôt que 30 jours avant la date à laquelle le Royaume-Uni cesse d'être un Etat membre de l'UE.

Les Parties ont également passé en revue les offres présentées par la Chine, la Russie, le Tadjikistan, la République kirghize et la Macédoine du Nord en vue de leur accession à l'AMP, sans noter toutefois de progrès significatif à l'exception de celle de la Macédoine du Nord au sujet de laquelle l'UE a apporté son soutien en invitant les autres Parties à faire de

même pour une accession fin 2019. Enfin, le Paraguay a également obtenu le statut d'observateur auprès du comité AMP.

Contact : ellen.verdure@dgtresor.gouv.fr

-o-o-o-

25 au 27 février 2019 : Réunion du comité agriculture

Le comité a poursuivi l'examen de **la mise en œuvre de la décision ministérielle de Bali concernant la gestion des contingents** tarifaires (engagement des membres à améliorer la transparence pour la gestion de leurs quotas tarifaires et en cas de sous-utilisation persistante de ces derniers, engagement à une modification de la méthode de gestion). Un projet de rapport du secrétariat qui doit être finalisé en juin prochain pour proposition au conseil général de fin d'année a été discuté. Il formule différentes recommandations telles que des notifications rapides concernant l'utilisation des quotas, leurs modalités de gestion... Lors des échanges, Etats-Unis, Chine et Inde se sont opposés sur la question du traitement spécial et différencié.

. Un projet de rapport du secrétariat qui doit être finalisé en juin prochain pour proposition au conseil général de fin d'année a été discuté. Il formule différentes recommandations telles que des notifications rapides concernant l'utilisation des quotas, leurs modalités de gestion... Lors des échanges, Etats-Unis, Chine et Inde se sont opposés sur la question du traitement spécial et différencié.

Les autres sujets ont essentiellement concerné les mesures de soutien interne. **Il s'est notamment agi pour la Chine de répondre aux nombreuses questions des membres suite à ses notifications récentes concernant ses soutiens internes de 2011 à 2016. Ces notifications montrent un dépassement de ses engagements concernant plusieurs produits.** La Chine a indiqué que la principale cause de dépassement découlait de programmes de réserves temporaires. Ces programmes mis en place pour des raisons de sécurité alimentaire concernaient le riz, le coton, le maïs, le sucre et le soja dans certaines régions. Ils ont été réduits ou supprimés. **La Chine a introduit des programmes de soutiens de la boîte bleue avec limitation de la production.** Les aides de la boîte orange ont donc été fortement réduites. Les aides de la boîte verte avec des programmes de réduction de la pauvreté ont par ailleurs augmenté. Plusieurs membres dont les Etats-Unis ont indiqué qu'ils examineraient ces notifications chinoises et poseraient des questions supplémentaires.

Les Etats-Unis et le Canada ont par ailleurs présenté une nouvelle contre-notification concernant les soutiens internes de l'Inde pour les légumineuses. Il s'agit de la 4^{ème} contre-notification (les Etats-Unis avaient déjà réalisé deux contre-notifications sur les soutiens indiens à certaines céréales (blé et riz) et au coton, l'Australie en avait réalisé une sur les soutiens au sucre). Elle repose sur la même critique que les précédentes : dans son calcul du soutien interne lié aux achats pour des programmes de stockage à prix administré, l'Inde ne prend en compte que la production effectivement achetée alors que l'accord OMC prévoit que la totalité de la production éligible doit être prise en compte. La contre-notification américaine, montre, comme les précédentes, qu'après prise en compte de cette correction de méthodologie, l'Inde ne respecte pas ses engagements en matière de soutien interne. Cette contre-notification a été soutenue par plusieurs membres dont notamment l'Union Européenne et l'Australie. L'Inde a vigoureusement réagi, la considérant comme inutile, fondée sur des informations inexacts et une méthodologie infondée. Elle a par ailleurs souligné qu'elle décourage ses efforts particuliers en matière de transparence (elle a d'ores et déjà notifié ses soutiens internes pour 2016/2017 alors que la dernière notification européenne concerne 2015/2016 et celle du Canada 2014).

Enfin, l'Union Européenne et le Royaume Uni ont été sollicités à plusieurs reprises sur la question du Brexit et des quotas tarifaires. La Nouvelle-Zélande soutenue notamment par le Brésil et l'Australie a critiqué la proposition Européenne de répartition de ces quotas tarifaires entre l'UE27 et le Royaume-Uni et souligné que cela résultait en une baisse inacceptable des concessions de l'Union Européenne.

Contact : christophe.blanc@dgtresor.gouv.fr

-o-o-o-

13 et 14 février 2019 : Conseil de l'accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC)

Le secrétariat de l'OMC a annoncé le lancement de la nouvelle plateforme numérique e-Trips. Cet outil, facultatif, va permettre aux Membres de soumettre en ligne leurs notifications, des documents d'examen et des rapports liés aux ADPIC (assistance technique notamment).

Un atelier a été organisé, en marge du Conseil des ADPIC, sur les incitations favorisant le transfert de technologie des pays développés vers les pays les moins avancés (PMA) pour répondre aux besoins identifiés par ces derniers. Lors de la restitution des échanges intervenus pendant cet atelier, certaines délégations ont proposé de désigner des correspondants pour les pays développés et les PMA estimant que des « points de contact » pourraient jouer un rôle important dans la coopération entre les Membres via une meilleure diffusion d'informations ou de rapports sur les programmes de transfert de technologie et leur efficacité.

Les positions des Membres sont restées inchangées sur le moratoire de deux ans sur les plaintes en situation de non-violation (ces plaintes visent les situations dans lesquelles un Membre estime qu'il a été privé d'un avantage escompté en raison principalement d'une mesure prise par un autre Membre alors même qu'aucun accord de l'OMC n'a été violé) tel que décidé lors de la 11^{ème} Conférence ministérielle qui s'est tenue en décembre 2017.

Les délégations ont poursuivi leurs discussions sur « Propriété intellectuelle et innovation ». Après le thème de 2018 – la valeur sociétale de la propriété intellectuelle dans la nouvelle économie –, les délégations se penchent en 2019 sur le thème de la coopération entre le public et le privé dans l'innovation. A cette fin, trois sujets de discussion ont été proposés : la R&D, l'innovation dans le secteur industriel et les questions de commercialisation et de stratégie de marque.

Enfin, les Membres ont de nouveau examiné la manière dont la propriété intellectuelle pouvait catalyser la croissance des entreprises naissantes et comment son lien avec la politique de concurrence pouvait servir des objectifs de santé publique. Les délégations ont partagé leurs expériences en matière de lutte contre les pratiques anticoncurrentielles affectant l'accès aux médicaments et aux technologies médicales. Certains Membres parmi lesquels les Etats-Unis et l'Union européenne ont réitéré leurs réserves sur la tenue d'une telle discussion, estimant que le Conseil des ADPIC n'était pas compétent pour discuter des questions de concurrence.

Contact : ellen.verdure@dgtresor.gouv.fr



Délégation du MEDEF reçue par M. Roberto Azevêdo, Directeur général de l'OMC



Délégation du MEDEF, dirigée par Mme Emmanuelle Butaud-Stubbs, en présence de M. François Rivasseau, Ambassadeur et Représentant de la France auprès de l'ONU à Genève et autres OI en Suisse

-o-o-o-

Statut des pays en développement : rupture dans la position du Brésil

Dans une déclaration conjointe avec le Président Trump, à l'issue de sa visite à Washington D.C, le Président brésilien Jair Bolsonaro a annoncé son accord pour que son pays « commence à renoncer » aux bénéfices du traitement spécial et différencié des pays en développement dans les négociations à l'OMC. Cette position très innovante, rompt avec le consensus traditionnel des pays en développement contre toute différenciation entre eux et rejoint l'initiative pionnière prise en septembre dernier par le « Taipei Chinois » dans la même direction. Elle répond à un appel pressant des Etats-Unis, exprimé en particulier lors de la dernière réunion du conseil général de l'OMC pour que les pays en cours d'accession à l'OCDE renoncent à leur statut de PED à l'OMC. Comme évoqué dans nos « brèves de l'OMC » de février dernier (voir édito), cette annonce brésilienne pourrait représenter une rupture, peut-être de portée historique, en tous cas très favorable à la dynamique de réforme de l'OMC portée par l'Union Européenne.

« ENTREPRISES / POUR VOS DOSSIERS... »

26 et 27 mars 2019 : Visite du MEDEF à Genève

Une délégation du MEDEF s'est rendue à Genève pour exprimer son soutien à l'OMC et ses priorités dans les négociations commerciales internationales. Elle a pu s'entretenir avec le Directeur général de l'OMC, M. Azêvedo, le directeur Général Adjoint Alan Wolff et de hauts-responsables du secrétariat de l'Organisation. Elle a également échangé avec plusieurs chefs de mission européens, ainsi que les ambassadeurs de la Chine, des Etats-Unis et la représentation permanente du Japon. Les thèmes couverts ont porté sur les défis de la guerre commerciale, la réforme de l'organisation avec en particulier la situation de l'organe d'appel, la modernisation des règles et le statut des PED.

Contact : jean-marie.paugam@dgtresor.gouv.fr

DIVERS

Forum Public de l'OMC 2019

L'OMC vient de communiquer le thème et la date de Forum Public pour 2019.

Comme annoncé après celui de 2018, le Forum 2019 se tiendra sur 4 jours au lieu de 3 : du **mardi 8 octobre au vendredi 11 octobre 2019**.

Le thème choisi est : **Faire avancer le commerce : s'adapter à un monde en évolution**.

L'appel à propositions pour organiser des sessions ou tables-rondes sera lancé prochainement. **Les inscriptions seront ouvertes le 1er mai prochain**.

https://www.wto.org/french/news_f/news19_f/pfor_13mar19_f.htm

14 mars 2019: Echange de stagiaires franco-allemand

Initié en juillet 2018, l'échange des stagiaires entre la mission allemande et la mission française auprès de l'OMC est un signe de coopération renforcée entre les deux pays. Au cours du deuxième échange, la stagiaire de la mission d'Allemagne a eu la possibilité de visiter la mission française pendant une journée et de comparer l'organisation et le fonctionnement des missions. Cela permet l'apprentissage mutuel des deux délégations.

L'échange des stagiaires est une valeur ajoutée des bonnes relations politiques entre la France et l'Allemagne. Même s'il y a des similitudes dans l'organisation globale de ces deux missions, le travail en commun dans le contexte de l'OMC leur est bénéfique.

Contact : Luisa Lutz (stagiaire à la mission d'Allemagne auprès de l'OMC)
wto-hosp1-io@genf.auswaertiges-amt.de

-o-o-o-

4 mars 2019 : Journée d'accueil des stagiaires FIMIP

La nouvelle promotion des stagiaires du programme FIMIP (French and Irish mission internship programme) est arrivée le 4 mars dernier à Genève. Ce programme de stage, auquel la France contribue depuis 2003, est destiné aux fonctionnaires issus des PMA, des pays à faible revenu, et des petites économies vulnérables. Il permet chaque année à une quinzaine de fonctionnaires de ces pays de renforcer les capacités de leur mission permanente auprès de l'OMC pendant 10 mois. Composée de 20 stagiaires francophones et anglophones, cette promotion a été reçue par les membres de l'Institut de formation de l'OMC. Des présentations de la part des bureaux régionaux ont été faites pour expliquer leurs travaux et l'agenda à venir. Ces stagiaires auront également l'occasion de participer aux différents comités et négociations au sein de l'OMC. Une session de travail sera organisée par la France dans les semaines à venir pour présenter le travail de la délégation ici à Genève.

Contact : lauriane.fernandez@dgtresor.gouv.fr



Nouvelle promotion des stagiaires entourés de S.E.M. Michael Gaffey, Ambassadeur d'Irlande, Maarten Smeets, Chef de section de l'Institut de formation et coopération technique à l'OMC et Lauriane Fernandez, Conseillère marchandises et développement à la DP-France auprès de l'OMC.

CALENDRIER DE L'OMC – AVRIL 2019

- **01 au 05** Groupe de travail du Comité de l'agriculture en session spéciale
- **01 au 02** Comité des accords commerciaux régionaux
- **03** Organe d'examen des politiques commerciales du Bangladesh
- **04** Comité des licences d'importation
- **05** Comité du commerce et du développement
Organe d'examen des politiques commerciales du Bangladesh
Groupe de travail de l'accèsion des Bahamas
- **08** Conseil du commerce des services en session extraordinaire
- **09** Comité de l'accès aux marchés
- **10** Organe d'examen des politiques commerciales du Samoa
Initiative réglementation intérieure
- **11** Conseil du commerce des marchandises
Initiative facilitation de l'investissement
Organe de règlement des différends
- **12** Initiative facilitation de l'investissement
Organe d'examen des politiques commerciales du Samoa
Conseil du commerce des marchandises
- **23** Forum International FAO/OMS/OMC sur la sécurité sanitaire des aliments et le commerce
- **26** Organe de règlement des différends
- **29** Comité des sauvegardes
- **30** Comité du budget, des finances et de l'administration
Comité des subventions et des mesures compensatoires
Comité de l'Agriculture en session spéciale

Auteur : Délégation permanente de la France auprès de l'OMC
58 rue de Moillebeau – CP 235 – 1211 Genève 19

Courriel : geneve@dgtresor.gouv.fr

Web : <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Rp-Dp/81>

Directeur de publications : Jean-Marie Paugam, Délégué permanent

Réalisation et diffusion : Sandra Dunon – Parution le 01/04/2019